

# Calendrier des démarches

**Les différentes étapes pour préparer votre mobilité de stage et/ou séjour à l'étranger sont les suivantes :**

## Participer à la Journée de la Mobilité Internationale (JMI)

Le début d'année universitaire est un moment privilégié pour réfléchir à son orientation pour l'année suivante. Une mobilité peut s'effectuer à partir de la 2<sup>e</sup> année pour les études et dès la 1<sup>ère</sup> année pour les stages. Plus tôt vous commencez les démarches et plus sereine sera votre mobilité.

**Le vendredi 8 février 2019 aura lieu la Journée de la Mobilité Internationale** destinée aux étudiants désirant avoir des informations sur les séjours d'études ou de stages à l'étranger. C'est l'occasion de venir rencontrer les acteurs de votre mobilité. Les précisions quant au lieu, aux horaires et programme seront mises à jour début 2019.

La mobilité internationale : <http://www.etudiant.gouv.fr/pid33850/mobilite-etudier-en-france-ou-partir-a-l-etranger.html>

## Rencontrer ses enseignants

Avant d'entamer toutes autres démarches, vous devez rencontrer les responsables de votre filière au sein de votre composante c'est à dire votre faculté voir votre département (médecine, droit, lettres etc.).

Ce sont eux qui vous orienteront à savoir si votre stage peut être reconnu dans votre cursus par le biais d'une convention de stage ou non. Nous entendons par mobilité de stage une mobilité effectuée dans un organisme par le biais d'une convention de stage de l'UCA.

Il est réellement important de comprendre la globalité des dispositifs offerts afin de faire le choix de mobilité le plus pertinent. Une mobilité se prépare tant d'un point de vue personnel, qu'universitaire ou financier.

Vos référents en composantes : <http://www.uca.fr/international/contacter-les-ri/contacts-dans-les-composantes/>

## Préparer son budget: les aides financières

De nombreuses aides financières existent. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

[Bourse Erasmus+ Etudes 2019/20](#)

[Bourse AMI-CROUS \(ou MEN\) 2019/20](#)

[Bourse de la région Auvergne Rhône Alpes \(BRMIE\)](#)

[Bourse de la ville de Clermont-Ferrand 2019](#)

[Bourse Erasmus+ Stages 2018/19](#)

[Bourses du Hanban – Institut Confucius Clermont-Auvergne](#)

Les aides à une mobilité internationale : <http://www.uca.fr/international/partir-a-l-etranger/beneficier-d-aides-financieres/>

## J'ai trouvé mon stage : comment faire maintenant ?

**Etape 1-2 : La demande de convention de stage**

**Date butoir : voir avec votre bureau des stage au sein de votre école, UFR ou institut**

Lorsque vous avez trouvé votre stage, vous devez faire une demande préalable de convention de stage. Un stage doit obligatoirement être conventionné afin d'être reconnu par la Direction

des Relations Internationales.

Pour avoir toutes les informations nécessaires quant à la procédure de conventionnement, veuillez vous adresser à votre bureau des stages au sein de votre composante.

## **Etape 2-2 : Le formulaire MoveON**

**Date butoir : CE FORMULAIRE SERA DISPONIBLE DÉBUT SEPTEMBRE 2018**

Le formulaire « MoveON » vous permet de constituer en ligne un dossier de candidature à une mobilité sortante dans le cadre d'un stage à l'étranger. Cette formalité est obligatoire et dématérialisée. Le lien vers le formulaire est disponible depuis votre ENT.

### **Pièces à fournir afin de constituer votre dossier en ligne :**

- demande préalable de convention de stage signée par toutes les parties,
- [fiche missionnaire \(identification financière\)](#),
- un RIB (compte bancaire en France),
- attestation de sécurité sociale ou Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) pour les destination de l'U.E : <http://www.cleiss.fr/particuliers/ceam.html>
- carte d'identité ou votre passeport,
- la notification de bourse du CROUS définitive si vous êtes concerné,

## **A VOTRE ARRIVÉE DANS L'ORGANISME D'ACCUEIL**

Lors de votre arrivée dans l'organisme d'accueil, veuillez à vous assurer de ne pas oublier de renvoyer les certificats d'arrivée à votre correspondant dans votre faculté en France.

Ces certificats permettront la validation et la mise en paiement des bourses Erasmus ou encore du Conseil Régional.

Chaque bourse requiert un certificat distinct.

## **A VOTRE RETOUR EN FRANCE**

Dès votre retour en France, n'oubliez pas de remettre les certificats de présence signés une nouvelle fois en faisant attention aux dates indiquées et en indiquant les mêmes dates sur les différents certificats.

Pour rappel, ces dates doivent être précises. Les étudiants partant dans le cadre d'une mobilité Erasmus devront également repasser le test en ligne sur le logiciel OLS et rendre le rapport final de séjour.

Les étudiants bénéficiant d'une bourse de la région devront également remplir et télécharger sur le site dédié du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes le rapport de séjour.

## Guide de la mobilité sortante

[Télécharger](#)